

**DÉBITEUR(S) LÉGA(L)AUX**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBDFB4	USUFRUITIER	SOLON MARIE PAULETTE ODILE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	46,62 %	%	4,73 %	0,196 %	16,00 %	%		
	Taux 2022	46,62 %	%	5,73 %	0,195 %	17,00 %	%		
	Adresse	5034 VILLAGE							
	Base	830		830	830	830		578	
	Cotisation	387		48	2	141			
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	374		38	2	128				
Cotisation 2022	387		48	2	141		578		
Variation	+3,48 %	%	+26,32 %	0 %	+10,16 %	%			

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	109,77 %	%	4,96 %	109,30 %	0,875 %	18,50 %	%	
	Taux 2022	109,77 %	%	4,96 %	109,30 %	0,601 %	17,90 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	18		18			22		
	Cotisation 2021	19		1			4		
	Cotisation 2022	20		1			4		25
	Variation	+5,26 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				2		Droit proportionnel		
	Base collectivité						Droit fixe		
La base communale des terres agricoles exonérée est de				4 €.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale				25
					Dégrevement Habitation principale				
					Dégrevement JA État				
					Dégrevement JA Collectivité				
Références administratives : 320 50 027 043 373 373 E E					<b>Montant de votre impôt</b>				<b>628</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*150-1 et R\*150-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explication de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. 1.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP GERS  
14 RUE LECONTE DE LISLE CS 70352  
32010 AUCH CEDEX

3646-013181-0081-2



### Vos références

Numéro fiscal : 09 65 963 828 088  
Référence de l'avis : 22 32 4115518 19

Numéro de propriétaire : 373 S00066 K  
Département d'imposition : 32  
GERS  
Commune d'imposition : 373  
SAINTE-DODE

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 09/08/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 32043

RIVIERE MARIE PAULETTE ODILE  
32300 MONCASSIN

### Somme à payer

**628,00 €**

Date limite de paiement : 17/10/2022

*Payé en ligne  
le 01/10/2022*

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP DU GERS  
SAID MIRANDE  
4 PLACE DE LA HALLE  
BP 56  
32300 MIRANDE  
Tél : 05 62 61 50 50

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en renvoyant le talon d'adhésion joint à la fin de l'avis.

### Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",  
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).